

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 123 Octobre 2007

À QUAND LE GRAND PARIS ?

Le schéma directeur de l'Île-de-France (SDRIF) est un document de planification capital, opposable à tous les documents d'urbanisme de la région. Élaboré et voté par le Conseil Régional en février, il sera soumis à l'enquête publique dès le 15 octobre prochain (consultable à la mairie du 16^e).

Lors de l'inauguration du satellite n° 3 à Roissy le 26 juin dernier, le Président de la République a affirmé le besoin de nouvelles infrastructures comme le Métropériphérique et le besoin d'une réforme de l'organisation des pouvoirs dans la région en soulignant l'absence de communauté urbaine. De nouvelles propositions doivent être élaborées par l'État avant la fin de l'année.

On ne peut que se réjouir de cette impulsion donnée à une ville et une région repliées sur elles-mêmes et qui ont besoin d'une organisation nouvelle pour améliorer la vie de leurs habitants en termes de transports, de logements, d'emploi et de qualité environnementale. Comment peut-on imaginer que Paris puisse continuer longtemps à régler ses problèmes dans la limite de son « périp ». Le statut de communauté urbaine est appliqué depuis longtemps à Lyon et à Marseille avec efficacité.

En janvier 2006, nous soulignions déjà dans notre éditorial sur le Plan de déplacements de Paris, parmi les priorités pour la région et Paris, celle de prolonger les lignes de métro et de relier les nouveaux terminus par un métro périphérique.

Cette volonté présidentielle va remettre en cause un document marqué idéologiquement par les écologistes. L'écologie ne doit pas être l'objectif prépondérant des projets d'aménagement, mais doit accompagner chacun de ces projets. Tout le monde s'accorde sur la prédominance à donner aux transports en commun, mais cette unanimité ne justifie pas le rejet de toute amélioration des infrastructures routières. Par ailleurs, les grands projets urbains ne doivent pas être étudiés sans la réalisation de transports urbains lourds (ZAC Batignolles, Paris rive gauche, Porte d'Aubervilliers, ...).

Cette nouvelle orientation doit engager la Région à définir une stratégie d'aménagement pour le long terme avec des choix clairement exprimés en matière de transports, d'urbanisation des réserves foncières et de création de pôles d'activités, en promouvant l'intérêt général de la Région.

La crainte historique d'un pouvoir parisien surpuissant est complètement dépassée.



Claude Muyard
Président

« PROTECTION VILLE DE PARIS »

PVP : une nouvelle disposition du PLU



42, 44 RUE BOISSIÈRE

Le nom de cette rue est dû au souvenir de la croix à laquelle il était d'usage de suspendre du buis le jour des Rameaux.

La rue Boissière, à l'origine chemin de Boissière prit le nom de rue lors du lotissement de la Plaine de Passy en 1865.

A partir de 1880, ce quartier de Chaillot s'enrichit d'hôtels particuliers dans un glissement logique vers l'Ouest des habitations patriciennes du Faubourg Saint-Honoré et des quartiers des Champs-Élysées vers le Bois de Boulogne.

Ces hôtels présentent un style éclectique dont le dénominateur commun est l'inspiration Renaissance.

Ainsi aux 42 et 44, les deux hôtels construits vers 1880 sont inclus dans une séquence homogène.

Le corps principal du 44 en brique et pierre de taille est construit en retrait de l'alignement, laissant la place sur rue à une véranda au numéro 42 (photo ci-contre).

45, RUE BOISSIÈRE

Immeuble construit en 1880, 1882 par l'architecte Paul Sédille (1836-1900) constructeur des magasins du Printemps.

Les premiers niveaux sont sobrement traités en bossages et refends.

Le dernier étage en revanche présente un décor souligné de briques avec une mosaïque florale stylisée bleue et jaune rehaussée d'or, sous un auvent de bois peint, ce qui apporte sa part d'originalité à cet ensemble plutôt sévère.



46, RUE BOISSIÈRE

Hôtel particulier construit par l'architecte Alfred Rousseau en 1884, auteur également des hôtels jumeaux de style renaissance aux 38,40 bis de la même rue (voir la lettre de juillet 2007) et de deux autres hôtels parfaitement identiques de style gothique transition renaissance aux 138,140 rue de Longchamp.

Il est disposé sur une cour arborée en retrait de l'alignement.

La façade néo-classique est surmontée d'un fronton triangulaire à tympan sculpté, sur un thème fantastique : affrontement de deux corps de sirènes à ailes et têtes d'oiseaux.

Le fronton dissimule en partie l'étage mansardé et de beaux garde-corps métalliques décorés de rosaces affinent l'élégance des fenêtres aux deux principaux étages.

L'accès se fait par un perron et un porche à portique d'esprit néo-palladien à quatre colonnes ioniques.

Remarquable jardin d'hiver à serrurerie métallique conservée, fin XIX^e.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

Comme nos lecteurs en sont bien informés, la Charte du Développement Durable du Bois de Boulogne signée le 25 Novembre 2003 est une belle déclaration d'intention ayant pour objectif de préserver l'intégrité et l'intégralité du Bois de Boulogne.

Notre Coordination ne pouvait que se réjouir de ce document.

Malheureusement on se souvient de nos efforts pour faire respecter les principes de la Charte lors de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012.

Depuis de nouvelles menaces contre le Bois sont apparues. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans ses dispositions concernant le Bois et ses abords nous a paru ne pas respecter la Charte.

Que l'on songe au projet d'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert, au projet de création de divers terrains de sport sur la pelouse de l'Hippodrome d'Auteuil, à la création d'environ 10 000 m² de la fondation Louis-Vuitton au Jardin d'acclimatation et des dispositions des STCAL (secteurs de taille et de capacité limitées) du PLU permettant la construction de plus de 50 000 m² supplémentaires dans le Bois !



Pour toutes ces raisons, notre Coordination avait donc attaqué le PLU devant le Tribunal Administratif de Paris.

Ainsi, cet été, le Juge Administratif a donné raison au Maire de Paris et à son PLU et nous a condamnés aux dépens, soit 1 500 euros sans parler de nos propres frais d'avocat.

La défense des espaces verts n'est pas encore, en France, une idée très porteuse et apparemment encore moins au sein des tribunaux administratifs.

Nous continuons cependant notre combat pour que le Bois reste ce poumon vert de notre Ouest parisien.

C'est pourquoi nous affûtons notre argumentation juridique, afin que la Cour Administrative Régionale, juridiction d'appel, approuve notre recours et nous évite d'aller en cassation devant le Conseil d'État.

Bien entendu, nous serions très reconnaissants si certains de nos lecteurs acceptaient de soutenir notre action en versant une contribution à notre trésorier : Pierre SOULAT, 5 rue du Commandant-Guilbaud 75016 Paris.

Avec nos remerciements anticipés.

Et merci encore à ceux, nombreux, qui l'ont déjà fait.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

JEAN-BOUIN

Le Collectif de Défense de Jean-Bouin est né le 4 Juillet dernier.



Devant l'échec des démarches amiables entreprises par le Club de Jean-Bouin et ses amis auprès de la Mairie de Paris pour remettre en cause le projet de création d'un stade de 18 000 places (contre 10 000 environ actuellement) consacré exclusivement au rugby professionnel, un Collectif de défense s'est donc constitué en Juillet dernier.

Il réunit des associations de Boulogne, de Paris, dont XVI^e DEMAIN, les députés de Boulogne et de Paris compétents pour le quartier et la Mairie de Boulogne.

Outre un contentieux déjà engagé au Tribunal Administratif contre la délibération du Conseil Municipal de Paris décidant de la construction de ce stade, le Collectif de Défense de Jean-Bouin a entrepris l'établissement d'un plan d'actions pour faire échec à ce projet qui devrait engloutir 111 millions de nos impôts locaux dans une opération commercialo-sportive au détriment des 2 500 membres du Stade actuel de Jean-Bouin.

Une grande conférence de presse est prévue à l'automne pour sensibiliser la presse et le public contre ce dossier incohérent sur le plan de l'urbanisme du quartier.

LE NOUVEAU CENTRE D'ANIMATION DU POINT DU JOUR

Ce Centre, présenté au Conseil de quartier du 17 septembre 2007, est situé du 1 au 9 rue du Général-Malterre ⁽¹⁾.

Il a été totalement reconstruit, sur l'emplacement des algécos de 1964 et va s'ouvrir le 1^{er} octobre. Que va-t-il offrir comme activités à la population du quartier et du 16^e ? C'était la question que le représentant de XVI^e Demain au Conseil de quartier d'Auteuil-Sud avait posée.

Il avait demandé que les Maires de Paris et du 16^e, l'association gestionnaire du Centre (l'ACTISCE ⁽²⁾ qui gère aussi d'autres Centres du même type à Paris), la direction, les professeurs et les utilisateurs viennent exposer et discuter des activités avec le conseil de quartier. Seule la directrice est venue présenter le Centre et ses activités. Au lieu d'une discussion il n'y eût donc qu'une présentation.

Le bâtiment comporte des salles d'activités, une salle de spectacle de 150 places et un Point d'Information Jeunesse. Dix activités seront proposées : danse, arts du spectacle, arts plastiques et décoratifs, musique, sciences et techniques, activités de mise en forme, activités sportives, jeux et jeux de l'esprit et langues.

La salle de spectacle, polyvalente et modulable, accueillera principalement la production des ateliers réguliers du Centre, mais aussi, à l'occasion, des festivités sur un large plateau.

Le cahier des charges de l'association gestionnaire a été demandé pour se faire une idée de la diminution éventuelle des activités proposées par rapport au Centre précédent.

L'année 2007-2008 est une année de démarrage qui tiendra compte des demandes des utilisateurs. A cet effet, un Comité de pilotage sera mis en place pour les apprécier. La directrice envisage d'accroître l'année suivante de 15 % les actuelles activités prévues. Une brochure les détaillant va sortir et on peut aussi les connaître sur le site de la mairie du 16^e comme sur celui du Centre.

Rappelons enfin que le Centre utilise aussi l'annexe de la rue Mesnil. Donc, dès le 1^{er} octobre vous pouvez vous y inscrire et si vous avez des remarques, donnez-les-nous pour que nous puissions en faire part dans notre prochaine Lettre.

¹ Contacts : 01 46 51 03 15 ; capointdujour@actisce.org. Site internet : www.actisce.org

² Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Éducatives

CICA DU 30 MAI SUR LA PROPRETÉ

Ce thème a déjà été largement développé dans tous les conseils de quartier du premier semestre avec la participation de M. Gilleron, ingénieur responsable de la Division Territoriale de la Propreté du 16^e arrondissement.

L'état de propreté laisse à désirer, et si certains s'en plaignent à juste titre, d'autres ont leur part de responsabilité. Chacun se doit de participer activement à la propreté de l'arrondissement sans rejeter la responsabilité de la saleté sur d'autres.

Le 16^e arrondissement se trouve cependant en butte à des difficultés : la Mairie d'arrondissement n'a aucun pouvoir décisionnaire quant au nombre d'agents affectés au nettoyage des rues et à l'achat de nouveaux matériels. Ces deux aspects sont gérés par la Mairie de Paris. M. Taittinger avance le chiffre de 40 personnes supplémentaires nécessaires et du doublement des moyens mis à la disposition de l'arrondissement au niveau du matériel.

Les réformes du Service de la Propreté, notamment la re-municipalisation des services dans certains arrondissements, menées par M. Contassot, ont heurté les syndicats et entraîné une démobilisation générale du personnel. La mauvaise gestion des effectifs est également en cause : la conjugaison du taux d'absentéisme proche de 10 %, des temps de repos et des temps de congés, peut entraîner l'absence de plus des deux-tiers du personnel normalement affecté dans les rues.

Le Centre d'Action pour la Propreté de Paris (CAPP), service chargé de la police de salubrité de Paris créé en 1958, devient en 1986 un service de police. Le CAPP couplé à la Direction de la Protection des Parisiens (DPP), composée d'agents en uniforme, ont déjà augmenté de 50 % le taux de verbalisation en 2007. Plus de deux-tiers des procès-verbaux sont dressés par les agents assermentés du CAPP. Les procès-verbaux sont transmis au Tribunal de Police de Paris qui décide de la pertinence d'une amende et auquel cas de son montant.

L'année 2007 est celle de la mise en place du plan « propreté » avec le lancement du contrat d'objectifs entre les services techniques de la propreté et la mairie d'arrondissement qui fixe des objectifs prioritaires de traitement. Dans le 16^e, ce sont les établissements scolaires avant la rentrée des élèves, les abords de lieux de culte, les grands sites sportifs, les marchés alimentaires et la mairie d'arrondissement et ses abords en cas de manifestation particulière. A cela, s'ajoutent les objectifs locaux que sont la place Victor Hugo, la place de la Porte de Saint Cloud, la rue de Passy, la rue d'Auteuil, le T formé par les rues Mesnil et Saint Didier, la place de l'abbé Franz Stock et la rue des Belles Feuilles. L'ensemble de ces voies, ainsi que les sites « à chiens » de l'arrondissement sont vraiment les contraintes prioritaires.

Dans ce cadre, il s'agit de mieux gérer l'activité par rapport aux moyens en travaillant sur les méthodes, les horaires et les fréquences d'interventions sur certains sites et de s'adapter aux configurations des voies et à leurs contraintes. Le but, aujourd'hui, n'est pas forcément d'intervenir plus, mais il est d'intervenir mieux et au bon moment.

Nous vous invitons à vous reporter sur la longue et riche intervention de M. Gilleron au compte rendu du CICA sur le site de la mairie. Nous avons déjà largement repris ses déclarations dans nos bulletins antérieurs.

CALENDRIER DES MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 6 octobre	PSG / Rennes	Vendredi 28 octobre	RUGBY (Petite Finale)	Samedi 27 octobre	PSG / Lyon
Samedi 10 novembre	PSG / Nancy	Samedi 1 ^{er} décembre	PSG / Caen	Samedi 15 décembre	PSG / Toulouse
Sa 5 ou Dimanche 6 janvier	Coupe de France (32 ^e)	Samedi 12 janvier	PSG / Lens	Ma 15 ou Me 16 janvier	Coupe de la Ligue (1/4)

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CALENDRIER des MATCHES de RUGBY AU STADE JEAN-BOUIN

Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
Samedi 10 novembre	H-CUP : Harlequins	Ve 23 ou Sa 24 novembre	BAYONNE	V 30 novembre ou S 1 ^{er} décembre	DAX
Dimanche 9 décembre	H-CUP : Cardiff Blues	Ve 4 ou Sa 5 janvier	MONTPELLIER		

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>



CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2007

Muette Sud

26 avril 2007

Création d'espaces réservés aux personnes âgées et handicapées dans les parcs publics : afin qu'elles ne soient plus bousculées par les ballons, vélos, rollers et autres. Cette question pourra être soumise à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Installation d'un feu au carrefour Beauséjour/Ranelagh : Mme Dreyfuss indique que l'on va regarder comment les choses se passent après l'aménagement récent de ce carrefour. Multiplier les feux c'est aussi multiplier l'accidentologie, car quand on voit un feu vert au loin on a tendance à accélérer. Il est envisagé de créer ultérieurement un carrefour surélevé (photo ci-contre).



Réduction des consommations d'eau et d'énergie : La Mairie de Paris vient d'ouvrir la concertation en vue de la mise en place d'un Agenda 21 local. Les communes mettent en place ce plan, qui vise à inscrire une maîtrise des consommations des fluides de l'administration parisienne comme des habitants.

Aménagement avenue Mozart à la hauteur du métro Jasmin : L'Architecte des Bâtiments de France a opposé un avis défavorable au projet d'aménagement sans feu comprenant notamment des élargissements ponctuels de trottoirs, un repositionnement des passages protégés, un

déplacement des mobiliers encombrant la visibilité dans le carrefour (arrêt de bus, station de taxi...)

Muette Nord

9 mai 2007

En début de séance, M. Taittinger évoque le projet de la Fondation Louis Vuitton qui attirera de nombreux visiteurs. Plus que jamais, son souhait de faciliter l'accès au Bois de Boulogne en construisant une station de métro lui semble d'actualité.

Propreté : M. Reynald Gilleron, responsable de la propreté du 16^e, nous expose les moyens matériels et humains récemment mis en œuvre pour améliorer la propreté de notre arrondissement. Toutefois et dans quatre cas sur cinq, les habitants de notre arrondissement continuent à ne pas appeler le **3975** pour signaler les objets encombrants dont ils se débarrassent. En outre, rappelons que les corbeilles de rue ne sont pas destinées à collecter les ordures ménagères. Pourquoi ne pas envisager un travail de sensibilisation à destination des gardiennes d'immeubles et des syndicats ?

Sécurisation du carrefour Raphael / Proudhon : Le carrefour sera surélevé en 2007, après accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Création d'un parc de stationnement boulevard Emile-Augier : Le Conseil de Quartier souhaitait réactiver le projet d'un parc de stationnement résidentiel de 310 places à édifier dans un tunnel SNCF sous le boulevard Émile-Augier, engagé en 1988 et ajourné en raison de son coût. Réponse de M. Dagnaud, adjoint au maire de Paris : « Le PDP propose en priorité de mieux utiliser l'offre existante pour répondre aux besoins de stationnement résidentiel ».

Travaux sur les boulevards Beauséjour et Montmorency : La mairie du 16^e propose la réfection de la chaussée du boulevard Beauséjour et du boulevard Montmorency en 2008. La remise en état des trottoirs devrait être programmée en 2009.

Promenade plantée (coulée verte) point sur son aménagement : Le conseil de quartier de Muette Nord s'est associé aux conseils de quartier d'Auteuil Nord et de Muette Sud pour demander l'organisation d'une réunion de concertation préalable à l'ouverture de la promenade au public (sentier nature sur l'ancienne voie ferrée entre les gares d'Auteuil et de La Muette). Mme Dreyfuss a saisi la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces verts.

Utilisation du budget d'investissement : Il s'élève à 14 592 €. Les dépenses suivantes sont votées. 12 000 € pour participation aux travaux du jardin de la bibliothèque du Trocadéro et 200 € pour un appareil photo destiné aux clichés nécessaires à la « carte interactive » qui peut être consultée sur le site internet de la mairie du 16^e. Cette carte interactive, en fait un plan du 16^e documenté, est en cours de test et les améliorations apportées devraient être opérationnelles à la rentrée. Vous pouvez déjà vous y connecter en cliquant sur cette adresse : <http://paris-16.plan-interactif.com/index.php?detect=flash>

Dauphine

15 mai 2007

Baraquements Boulevard de l'Amiral-Bruix : C'est une emprise accordée aux entreprises pour y stocker du matériel de chantier à la sortie de la place de la Porte Dauphine. Le service de voirie va renforcer la signalisation : marquage au sol d'une ligne blanche continue, voire pose de balises vertes en plastique.

Projets pour le Bois de Boulogne.

- **Fondation Louis-Vuitton** : dans l'emprise du Jardin d'Acclimatation, concédé par la Ville de Paris. Le permis de construire est actuellement en cours d'examen. La Mairie de Paris soutient totalement le projet. Le ministère de l'environnement a donné un avis favorable au projet. Une présentation du projet sera organisée au conseil de quartier.
- **Racing Club** : le Racing envisage de couvrir une partie de ses terrains de tennis. Les travaux nécessiteront un permis de construire. Aucune demande en ce sens n'a été encore déposée.
- **Hippodrome d'Auteuil** : à l'occasion du renouvellement pour 20 ans de la concession à France Galop le 3 octobre dernier, la Ville de Paris a récupéré 12 hectares en vue d'y aménager des terrains de sport.
- **Tir aux Pigeons** : la concession a été renouvelée, la Ville ayant récupéré cinq hectares, dont le lac, qui seront rendus au public après dépollution du site.
- **Charte du Bois de Boulogne** : la Mairie de Paris a lancé une grande réflexion avec l'ensemble des signataires sur le devenir du Bois. Ce processus vise essentiellement à réduire l'impact de la circulation automobile par la fermeture de voies et l'amélioration de la desserte du Bois par les transports en commun.
- **Pelouse de la Muette** : il avait été suggéré que l'on remette en état la pelouse de la Muette et que l'on y envisage à terme l'aménagement d'un terrain de football. La Direction des Parc, Jardins et Espaces verts n'a, à ce jour, jamais répondu.
- **Projet d'extension du stade Roland-Garros** dans le Bois. Il semble abandonné. L'hypothèse d'un aménagement du dôme sur le stade Georges-Hébert (situé boulevard Murat entre les portes d'Auteuil et Molitor) a été évoqué plusieurs fois en remplacement.

Fonctionnement des feux de la place Victor-Hugo :

La question du fonctionnement des feux de la place Victor Hugo a fait l'objet de plusieurs interventions ces dernières années auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Selon la Voirie, les feux sont réglés de façon à garantir l'écoulement de la circulation et éviter un engorgement de la place.

Cette direction n'est pas favorable à une mise au rouge simultanée des flux entrants et sortants.

Pour information, le commissariat central du 16^e a précisé que la place n'est pas particulièrement accidentogène.



Utilisation des budgets (voté aussi aux conseils de quartier de Muette Nord et de Chaillot)

Chaillot

24 mai 2007

Propreté (voir l'article en page 4 de ce bulletin). Points spécifiques soulevés au conseil de quartier :

Concernant les mégots sur les trottoirs, aux abords des bureaux ou de locaux recevant du public. Chaque responsable de bâtiments de ce type doit donner les moyens à ses employés de ne pas jeter ses mégots sur la voie publique, par exemple en mettant en place des cendriers. Dans le cadre de la loi anti-tabac ainsi que dans le cadre du respect du règlement sanitaire, un PV peut être dressé au même titre que pour un dépôt d'objet encombrant et peut coûter 183 euros pour la personne qui jette son mégot mais aussi 183 euros pour le responsable du bâtiment.

Pour les établissements scolaires, on ne peut placer des corbeilles à leurs abords immédiats, en raison de Vigipirate. Donc, elles sont placées, au minimum, à 20-25 mètres et 25 mètres c'est loin pour aller jeter un mégot... Demeure l'obligation pesant sur le chef d'établissement de faire respecter le règlement...

Les poubelles publiques, si elles débordent trop souvent, c'est qu'elles sont utilisées pour évacuer les déchets ménagers ce qui complique la tâche des services de collecte.

La propreté des chantiers suivis par la Direction de la Voirie et des Déplacements s'est améliorée. Pour les chantiers liés aux bâtiments, le suivi, plus compliqué, est assuré par la Direction de l'Urbanisme. On est un peu plus dans la politique de vérification des autorisations et surtout du respect du Règlement Sanitaire Départemental.

Nettoyage des grilles d'arbres (45 000 en tout à Paris) : On réalise au moins un curage par an et par grille. Le curage consiste à enlever la grille, nettoyer l'ensemble, aérer la terre et recalculer la grille. Les nouveaux aspirateurs de voirie permettent maintenant d'aspirer à l'intérieur d'une grille sans la déplacer.

Plan vélo : il supprime 180 places de stationnement dans le 16^e. On va tenter d'en récupérer sur les aires de livraison, voire les places de taxis, peu ou pas utilisées.

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr.

Muette-Nord	15 octobre	Dauphine	22 octobre	Chaillot	23 octobre
-------------	------------	----------	------------	----------	------------

MOBILITÉ FRANCILIENNE

conférence du Laboratoire Ville Mobilité Transport, LVMT,

Ce laboratoire associe l'université de Marne-la-Vallée, l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité et l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Il cherche à mesurer l'interaction des facteurs de la mobilité, tels que l'emploi, le logement, les transports en commun, dans la perspective d'un développement « durable » de l'agglomération parisienne.

Que constate-t-on en Île-de-France ?

- Que les échanges de plus en plus flexibles et volatils demandent plus de mobilité.
- Que la dispersion des activités des ménages sur des territoires plus étendus allonge les distances à parcourir.
- Que si les déplacements quotidiens ne sont pas plus nombreux par individu, la voiture tient une place croissante ; les distances parcourues augmentent ainsi que la vitesse de déplacement.

Donc, plus on s'éloigne du cœur de la métropole, où les alternatives de transports en commun sont bonnes, plus les déplacements en voiture augmentent. On évolue vers un espace centre (Paris et ses banlieues ouest et sud), de plus en plus « haut de gamme » et un éloignement des emplois et des logements pour les catégories les plus modestes.

La déconcentration de l'emploi réduit le potentiel d'emplois accessibles et la fluidité du marché, pour les catégories les plus modestes. Les cadres, compte tenu de la localisation des emplois de leur catégorie et de leurs résidences, ont accès à 69 % de l'emploi régional en une heure de déplacement, contre 46 % pour les ouvriers.

En bref :

- *les résidents en zone centrale sont privilégiés. Ils sont souvent proches de leur emploi et desservis par un réseau dense de transport en commun bon marché*
- *les résidents en zone périphérique sont pénalisés par un grand éloignement de leur emploi et par un réseau de transport en commun peu dense et convergeant vers la zone centrale. L'utilisation de l'automobile est donc nécessaire si le chemin domicile/travail n'est pas radial.*

Quel rôle possible pour les transports publics pour limiter l'usage de la voiture ?

Dans la zone dense francilienne, l'usage de la voiture est déjà très fortement rationalisé et les emplois du temps des automobilistes sont organisés sur la vitesse du déplacement. Les marges de manœuvre en termes de « report modal » du trafic voiture vers les transports publics sont très limitées.

L'amélioration de l'offre de transports en commun ne pourra pas avoir des conséquences significatives tellement les différentiels de vitesse et de flexibilité par rapport à la voiture sont importants. 92 % des conducteurs n'auraient pas pu réaliser leurs activités quotidiennes à budget de temps constant autrement qu'en voiture.

De plus, il faudrait prendre des mesures autoritaires pour que les gens acceptent d'abandonner leur véhicule au profit des transports en commun, tant il est agréable de rouler assis dans le confort de sa voiture même si la durée du trajet est plus longue en voiture qu'en transports en commun, ce qui n'est pas actuellement le cas. Il y a un paradoxe à dissuader cet usage du transport individuel en refusant d'améliorer la voirie interurbaine et même en en dissuadant l'usage.

Peut-on travailler à un rapprochement habitat emploi ?

Le LVMT montre que si on se fixait comme objectif que tous les ménages résident à moins de 30 minutes de leur emploi, il faudrait reloger 27 % d'entre eux soit 760 000. Compte tenu de la situation du parc de logements, cela représente 190 000 logements manquants soit 4 % du parc total de logements franciliens.

Le manque de logements concerne, pour 57 %, le locatif privé et social de moyenne taille (2-3 pièces) et pour 34 % le logement social de grande taille. Ce déficit n'est pas insurmontable. Le problème le plus difficile, c'est qu'il est concentré au cœur de l'agglomération où les prix sont élevés et la construction d'immeubles d'habitation très insuffisante.

S'il est illusoire de vouloir imposer le « tout transport en commun » dans la configuration urbanistique et économique actuelle de l'Île-de-France, il serait toutefois pertinent d'associer une forte densité urbaine et un renforcement des transports en commun de masse en proche périphérie.

COURRIER DES LECTEURS

Prolongement de la ligne du bus N° 30 jusqu'à la Porte de la Muette (Pierre Maucour)

Réponse de la RATP : « Il n'est pas envisagé. Un financement complémentaire du STIF serait nécessaire. Or celui-ci, soumis à de nombreuses demandes provenant de l'ensemble de l'Île-de-France a plutôt tendance à arbitrer en faveur des dessertes très défavorisées. »

Inexistence de correspondance entre le tramway et la ligne PC1 au pont du Carigliano (Jacques Remond)

Réponse de la RATP : « les fréquences différentes et les aléas de la circulation du PC1 ne le permettent pas vraiment. Dans la pratique, il arrive souvent que le chauffeur de bus attende les clients arrivant du T3, surtout en soirée. » (!!!)

Le bus 52, le cauchemar des habitants du 16^e (Daniel Mortgat)

« Normalement, il doit passer toutes les dix minutes. Or l'attente est plus souvent de quinze à vingt minutes et parfois 25. Le trajet Opéra-Saint Cloud est-il trop long et sujet à embouteillages ? Il faudrait doubler la fréquence et les Parisiens le prendraient davantage ! »

Insécurité boulevard de Beauséjour, coulée verte et parkings (Anna de Breza)

« Les voitures garées le long du bd Beauséjour sont régulièrement visitées (vol d'accessoires, roues de secours, ...) ou vandalisées.

« RFF et la Ville de Paris ont laissé cette zone à l'abandon depuis des années, ce qui attire inévitablement des rôdeurs qui peuvent aisément se cacher à l'approche d'une ronde de police. Le soir, des jeunes en scooter viennent fréquemment faire du rodéo dans le jardin, et ils utilisent un passage sauvage depuis le boulevard Beauséjour (à la hauteur de la Vion-Witcomb) ou le tunnel piéton (à la hauteur de la rue du Ranelagh).

« On ne peut que déplorer l'état d'insécurité croissante dans notre rue, qui est allée de pair avec l'état d'abandon de cette ex-emprise SNCF qui vient d'être cédée à la Ville de Paris. Cette bande de terrain est aussi devenue un dépôt commode qui sert à certains individus indécents pour se débarrasser de toute sorte d'objets encombrants.

« Les résidents se trouvent confrontés à la situation suivante :

« La Ville de Paris développe le stationnement résidentiel pour inciter les riverains à moins utiliser leur voiture dans Paris, alors qu'on constate tous les jours qu'il est imprudent de laisser sa voiture dans la rue, et le boulevard Beauséjour en est un bon exemple.

« Par ailleurs la Ville de Paris a stoppé toute construction de parkings souterrains, ayant pour conséquence d'augmenter le stationnement dans les rues, alors que le bon sens serait d'enfouir toutes ces voitures dans des parcs souterrains pour préserver le paysage et l'environnement.

« Il est hautement regrettable que le tréfonds de toute cette ancienne voie SNCF depuis la gare

Henri-Martin jusqu'à celle de la porte d'Auteuil, bordée d'immeubles exclusivement résidentiels, ne soit pas utilisé pour la réalisation de parkings souterrains pour satisfaire la forte demande des nombreux riverains, qui ne porterait nullement préjudice à des aménagement en surface (espaces verts,...). »



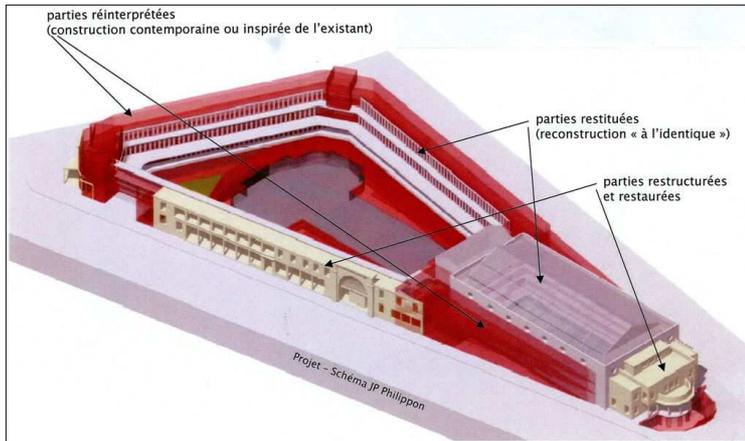
Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16^e arr.

Lundi 5 novembre	Conseil d'arr.	Lundi 10 décembre	Conseil d'arr.
Mercredi 14 novembre	CICA		

LA PISCINE MOLITOR

Après une année d'interruption, une nouvelle réunion du comité de « coordination » s'est enfin tenue le 12 juillet à l'Hôtel de Ville.

La préservation de l'architecture de l'édifice est l'objectif essentiel fixé par le ministère de la culture dans sa lettre du 3 octobre 2006.



La nouvelle piscine devra respecter les dimensions d'origine, ses coursives, ses cabines et ses deux entrées.

Le nouvel établissement devra comporter une piscine d'été et une piscine d'hiver.

Le bâtiment actuel est partagé en trois catégories. Les parties à réinterpréter, les parties à restituer et les parties restructurées et restaurées sont les lignes directrices des futurs architectes.

L'Hôtel de Ville est maintenant disposé à lancer le projet de reconstruction et souhaite passer un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor.

La Ville de Paris ne participera pas au financement des travaux. La contrepartie de la réalisation des travaux consistera dans le droit d'exploiter l'équipement pendant la durée du bail (entre 18 et 99 ans).

Le preneur s'engagera à respecter les contraintes liées à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et à la pratique des activités aquatiques.

Il sera libre de développer un programme d'activités connexes (prestations de remise en forme, de restauration et d'hébergement,...).

En août, l'avis d'appel public à concurrence a été lancé. En mars, rédaction du bail emphytéotique.

L'adjoint aux sports, M. Pascal Cherki souhaite présenter le projet au vote du Conseil de Paris en juillet 2008.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat, Claude Muyard et Jacques Remond

Photos : V. Gros, C. Muyard